

CONTACT TERRITOIRES

CHARLES GUENÉ
SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

MAI 2018

AU SOMMAIRE

- ❖ Quelle serait la meilleure Constitution ?
- ❖ La révolution fiscale internationale « en route » ...
- ❖ Du côté de la fiscalité locale...



Le soleil et les ponts de mai font oublier l'actualité et les réalités et, parfois même, le sens des événements politiques.

Il faut reconnaître que nous sommes à l'aube d'une modification déterminante de notre Constitution, sans que personne ne s'en émeuve alors que le sage a dit qu'il fallait, pourtant, toucher aux Institutions « *d'une main tremblante* » ...

De l'autre côté de l'Atlantique, on ne fait pas vraiment dans le détail non plus, et il est parfois difficile de suivre Monsieur TRUMP.

Quant à nos collectivités locales, elles sont à la veille d'une révolution fiscale qui pourrait certainement bousculer les équilibres des finances de nos territoires.

Le moment me paraît donc choisi pour vous en dire deux mots, tout en essayant de distinguer le bon grain de l'ivraie et l'inéluctable du possible ! ...

Toujours bien à vous.

Charles Guené
Sénateur de la Haute-Marne

Nous contacter

Permanence de Charles Guené
3 boulevard Barotte
52000 CHAUMONT

Tél : 03.25.31.90.50
Mail : charlesguene@wanadoo.fr
Blog : www.charlesguene.fr

QUELLE SERAIT LA MEILLEURE CONSTITUTION ?

« Dites-moi d'abord pour quel peuple et à quelle époque ! ... » Le sage SOLON



Le Président MACRON diligente une politique qui irrite certains Français mais qui reste, peu ou prou, conforme à ses engagements de campagne sur les plans économique et social. Elle consiste à redonner des couleurs à la France, à rehausser son image internationale pour attirer les financeurs et servir le made in France créant ainsi la richesse, dans un premier temps, au profit d'entreprises devenues plus compétitives pour, ensuite, la redistribuer.

Le gouvernement peine, toutefois, à contenir les prélèvements sur les personnes physiques, notamment la classe moyenne qui supporte principalement les efforts, et il opère d'une manière très directive, par ordonnances et confrontation directe avec les acteurs...

Si cette manière de faire peut être admise dans une période de reprise en main d'un pays, elle ne saurait prévaloir de manière durable et institutionnelle. C'est pourtant le projet que nourrit le Président MACRON, à travers la réforme constitutionnelle qu'il propose et qui suscite l'ire du Président Larcher et du Sénat.

Je voudrais m'en expliquer ici.

Pour en avoir une parfaite lecture, il faut se souvenir qu'en 1958 le Général de Gaulle, soucieux de mettre fin au désordre politique qui engendrait d'incessants changements de gouvernement, a fait adopter ce qui fut appelé « le parlementarisme rationalisé ». Le dispositif dotait l'exécutif de pouvoirs forts et cantonnait le Parlement à des textes précis, dans le cadre d'une procédure rigoureuse, sous la menace de dissolution de l'Assemblée.

De surcroît, l'élection du Président de la République en 1962 est venue renforcer l'exécutif en lui donnant une stature et une légitimité incontestable. Dès lors, les modifications institutionnelles n'ont eu pour objet que d'atténuer progressivement le pouvoir de l'exécutif qui disposait de moyens disproportionnés et qui pouvait altérer la démocratie.

Ainsi, les pouvoirs du Conseil Constitutionnel n'ont cessé de progresser à travers les réformes de 1971, 1974 et, surtout, 2008 avec la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité), afin « d'instituer le principe du contrôle de la loi pour protéger les principes fondamentaux de tout régime libéral » (Michel Debré 1945). Cette nécessité sera renforcée avec l'élection du Président de la République pour un mandat de 5 ans et l'inversion du calendrier électoral de l'Assemblée.

Il est curieux de constater, à cet égard, que c'est le Président Nicolas SARKOZY qui en a pris, le premier, pleinement conscience en proposant la réforme de 2008 qui, outre l'institution de la QPC, renforça considérablement le pouvoir du Parlement et, notamment, de l'opposition, en limitant les procédures exorbitantes de l'exécutif (49-3), en ouvrant l'ordre du jour et en constitutionnalisant le pouvoir de contrôle des Assemblées ainsi que la ratification expresse des ordonnances. La réforme permit également le contrôle des nominations de l'exécutif et les interventions des forces armées réservées jusqu'alors au seul Président.

*Il faut un Parlement fort pour
préserver la démocratie*

Cette réforme, souvent passée inaperçue, est de portée considérable. Elle part du principe qu'il **n'y a de pouvoir exécutif fort sans un Parlement fort, si on veut préserver la démocratie.**

Au contraire, ce que propose le Président MACRON vient à rebours de l'évolution entamée depuis plusieurs décennies et menace la démocratie de notre Pays.

En effet, contrairement aux textes précédents, sous couvert d'un toilettage sur lequel chacun s'accorde, réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature, du Conseil Economique, Social et Environnemental, de la Cour de Justice de la République, de la composition du Conseil Constitutionnel, le projet du Président MACRON vient diminuer la proximité entre le Parlement et l'électeur, en réduisant drastiquement le nombre d'élus et la durée de leur engagement, coupant le lien avec le territoire et sa connaissance.

*Limiter l'action des Assemblées
laisserait le champ libre au
gouvernement*

Toute réduction de la présence et du professionnalisme acquis par les élus viendra renforcer le pouvoir d'une nouvelle technocratie au service du seul pouvoir jupitérien.

L'instillation de la proportionnelle viendra affaiblir le pouvoir du Parlement mais, et surtout, la réforme de la procédure et des pouvoirs du Parlement prend le contrepied des réformes antérieures en venant limiter l'action des Assemblées et en laissant le champ libre au gouvernement.

Je n'évoquerai pas ici « l'affaire Corse » qui, pour plaire, enfonce un coin sévère dans le cœur de notre République une et indivisible.

C'est de cela qu'il est question dans cette réforme. Je dis souvent que la démocratie a un coût. Cette fois, je dis qu'elle a un sens et que nos concitoyens, c'est-à-dire chacun de nous, doivent se pencher avec une vigilance particulière sur les textes qui vont nous être proposés et, surtout, sur l'esprit qui les anime...

Au prétexte de plaire à une certaine opinion qui veut croquer de l'élu, c'est la République, votre République, qu'on assassine tranquillement...

Bien démocratiquement vôtre...

LA REVOLUTION FISCALE INTERNATIONALE « EN ROUTE*»...

(* « en marche » ayant déjà été préempté !)



Depuis la crise de 2008, les États se sont attachés à **garantir leurs ressources fiscales**, car il s'agit ni plus ni moins que de protéger leur **souveraineté**, à l'heure où de grands groupes se localisent où ils veulent, échappant à l'impôt du pays.

Ce phénomène ancien a été multiplié de manière exponentielle par **le numérique** et la volatilité, la « *virtualité* », de ce nouveau type d'échanges et d'opérations.

En effet, le critère **d'établissement stable**, qui constitue la base de tout assujettissement à l'impôt, perd progressivement son sens et son contenu au moment où le savoir et l'information

sont créés gratuitement par l'utilisateur, et qu'un accès apparemment gratuit et des services provenant de nulle part sont offerts !...

Taxer les géants du Web localisés dans les paradis fiscaux

Les États-Unis ont, à cet égard, favorisé l'émergence d'un cheval de Troie, **les Gafa** (Google, Amazon, Facebook et Apple, etc...) qui se sont localisés dans des paradis fiscaux (généralement îles aux parfums exotiques, mais aussi parfois chez nos voisins, comme les Pays-Bas, la Belgique ou l'Irlande), et opèrent sur nos marchés, en proposant leurs services, souvent gratuits, en contrepartie de contrats publicitaires juteux et de captations d'informations précieuses, gracieusement fournies par les utilisateurs.

Ces acteurs ne possèdent naturellement pas « *d'établissements stables* » chez nous, et échappent ainsi à l'impôt, pour la plus grande partie de leur activité.

L'idée est donc venue, en Europe tout d'abord, de taxer ceux qui réalisent un chiffre d'affaires sans établissement, puis de faire également le ménage au sein de l'Union Européenne en uniformisant progressivement les règles. C'est ce que nous réalisons avec la transposition de directives européennes, avec plus ou moins de bonheur compte tenu des difficultés d'appréhension de la matière et des résistances venues d'ailleurs.

Pas seulement l'économie numérique

Cependant, il convient de préciser que cette étape ne constitue pas l'alpha et l'oméga de la fiscalité internationale car progressivement, c'est **l'ensemble de l'économie qui sera numérisée** et le problème ne se limitera pas à la seule « *économie numérique* » ...

D'ailleurs, le programme GILTI*, qui fait tant de bruit actuellement aux Etats-Unis en est le signe avant-coureur. Donald TRUMP n'est pas le fou qu'on veut bien décrire, du moins en la matière.

En effet, je vous disais que les GAFA étaient le cheval de Troie de l'Amérique, car s'ils évitaient l'impôt chez nous, en payaient peu dans les paradis fiscaux, ils finissaient toujours par ramener un jour ou l'autre les fonds aux USA. Ils ont commis l'erreur de vouloir aussi éviter l'impôt US !

C'est pourquoi l'Amérique vient de donner le « la » d'un changement, à mon avis irréversible, en assujettissant les GAFA à un impôt bas et marginal (« *flat tax* **» de 13%), et en appelant tous les GAFA à rapatrier leurs fonds aux USA, au taux de 15% (le prix du pardon !). Nous pourrions croire que les Etats-Unis nous imitent ; il n'en est rien, au contraire, cette réforme qui va s'étendre à toute l'économie est le prélude d'un plus vaste mouvement qui va désormais **substituer aux établissements stables le marché de consommation**, c'est-à-dire faire porter l'impôt sur les activités, là où elles sont réalisées et non pas là où sont leurs

établissements, et pour que cela fonctionne, à un taux suffisamment faible et généralisé mondialement.

Or, vous conviendrez avec moi que **nous ne pouvons intellectuellement soutenir** que nous voulons bien **que les GAFA soient taxés là où est la consommation, et parallèlement, pour le reste de l'économie, le critère reste l'établissement stable**, ceci sous prétexte que notre pays ne possède pas de GAFA ou presque, et que paradoxalement nous sommes le 4^{ème} pays au monde des résidences de multinationales et le premier en Europe, et que cela nous dérangerait...

C'est **le message** que nous ont fait passer les **américains**, via l'OCDE. Nous aurions tort de ne pas l'entendre... D'ailleurs, il n'est pas exclu qu'à terme, nous ne soyons pas gagnants, car nous appartenons aux pays occidentaux parmi lesquels se situent les plus grands marchés de consommation.

Si les américains sont sur cette ligne, **les chinois** le sont aussi, car ils songent aussi à l'avenir de leur formidable marché potentiel. Ces derniers viennent d'ailleurs d'adopter la TVA, invention française et impôt sur la consommation par excellence.

Je pense vous avoir fait toucher du doigt **la formidable révolution** qui s'annonce au plan fiscal et qui, en substituant à l'établissement stable la notion de marché de consommation, **va bousculer les bases séculaires du droit fiscal** et, par là-même, de **l'économie toute entière**.

Des gens bien informés imaginent que cette révolution va s'opérer **à la vitesse... du numérique** ! Ce serait l'affaire de moins de cinq ans. Je vous aurai prévenu !

* Global Intangible Low Taxed Incomes (**G.I.L.T.I.**, qui sonne comme « guilty » le mot qui signifie coupable !)

** La flat tax, que l'on peut traduire par « taxe forfaitaire » ou « impôt à taux unique », est un système d'imposition dans lequel tous les contribuables sont imposés au même taux.

DU CÔTÉ DE LA FISCALITÉ LOCALE...



Pour ceux qui attendaient le rapport Richard-Bure comme le messie, il faudra patienter encore. Car si le rapport a été présenté en conseil des ministres, il ne fait qu'évoquer les pistes possibles et le gouvernement ne semble pas pressé d'indiquer le chemin choisi...

Brièvement, sur les trois années à venir, la suppression de 80% de la TH s'opérera par tiers ainsi que prévu, et les collectivités seront compensées à l'euro par des dotations dont le gouvernement avait prévu le financement par le budget national.

La référence sera 2017 et, si vous faites varier la fiscalité de la TH dans votre commune, le supplément sera intégralement payé par le contribuable, sous réserve des abattements et dégrèvements dont il bénéficiait avant cette réforme.

Jusque-là, pas de problème ; mais où l'affaire se corse, c'est que le Conseil Constitutionnel a imposé au gouvernement de faire disparaître **toute la TH**, et que les 20% restant (les plus aisés) représentent 10 à 12 milliards, non financés (autant que le reste !).

Le gouvernement a indiqué que cela serait fait avant 2021, et sans augmentation de la fiscalité !

Au rang des solutions, à court terme, de cette équation difficile :

- Le probable transfert du foncier bâti des départements au bloc communal et pour le complément, une part d'impôt national : la TVA ?
- En contrepartie, les départements recevraient une part d'impôt national : la CSG (?)

Les choix vont être complexes, car l'autonomie fiscale des collectivités impactées en sera bouleversée et surtout, la dizaine de milliards à trouver (si on prend le principe que la TH demeurera sur les résidences secondaires) **sans impôt nouveau** dépendra beaucoup de la croissance et des résultats économiques du pays dans les quatre années à venir, sinon les collectivités et/ou les contribuables devront nécessairement mettre la main à la poche, quoi qu'on nous raconte !...

Enfin, et surtout, à moyen terme, on ne voit pas comment un tel bouleversement pourrait se limiter à remplacer des impôts par d'autres, ce qui est à la portée de tout le monde.

Le véritable challenge est une réforme complète de la fiscalité locale qui est à bout de souffle, et qui doit envisager une nouvelle appréhension des charges réelles de chacun et un nouveau fléchage des ressources corrélé à ce nouveau système. Le gouvernement reste étonnamment muet à cet égard, et vous savez que c'est mon combat et le sens de mon engagement politique, alors... à suivre !